

UNE CONCENTRATION PLUS STRATÉGIQUE



À Tamale, au Ghana, une usine axée sur le transfert de technologie produit de petites et moyennes pièces de rechange pour la machinerie et offre une gamme de cours et de services de soutien aux artisans et entrepreneurs.

touchant les cultures résistant à la sécheresse et les méthodes culturales, ou par la promotion de pratiques et de politiques qui favorisent une gestion durable de la diversité biologique.

- **Favoriser l'approvisionnement en eau douce et l'assainissement.** Il est essentiel de protéger l'approvisionnement en eau, entre autres au moyen de méthodes de gestion des bassins hydrographiques qui sont axées sur les écosystèmes, si l'on veut garantir l'accès à une eau potable et garder la population en santé. À cette fin, le Canada aura recours aux mécanismes d'aide au développement pour promouvoir une approche de gestion intégrée des ressources en eau, au moyen d'initiatives bilatérales et multilatérales, l'accent étant mis sur les besoins en eau et en assainissement dans les pays à faible revenu.
- **Se pencher sur les incidences environnementales de l'urbanisation.** Le Canada sera l'hôte du Colloque mondial des villes en 2006. Le développement urbain grève les ressources en eau et la qualité de l'air, le traitement des déchets et nombre d'autres caractéristiques du milieu ambiant qui contribuent au bien-

être des populations. Cette dégradation menace plus particulièrement les groupes vulnérables comme les plus pauvres. Le Canada contribuera à répondre aux besoins relatifs à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement et à la qualité de l'air dans les agglomérations urbaines de pays à faible revenu. Entre autres, on tentera de réduire les effets de la pollution intérieure causée par les combustibles de cuisson, lesquels peuvent avoir des effets néfastes sur la santé, plus particulièrement, la santé des femmes et des enfants.

- **Promouvoir les accords environnementaux mondiaux.** Le Canada continuera de travailler avec les pays en développement et les partenaires donateurs, ainsi que par l'intermédiaire d'institutions de financement multilatérales (comme le Fonds pour l'environnement mondial) et d'accords mondiaux, comme la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique. Par l'entremise de ces mécanismes, le Canada continuera de renforcer la capacité des pays en développement de participer activement à la réalisation de leurs engagements conformément aux accords environnementaux mondiaux et à d'autres priorités environnementales mondiales.

Avancement vers l'égalité entre les sexes

L'égalité entre les sexes sera un thème transversal dans l'ensemble des programmes de coopération au développement du Canada. Les résultats en matière d'égalité entre les sexes seront systématiquement et explicitement intégrés dans tous les programmes des cinq secteurs de concentration. L'intégration se fera à la suite de l'identification de ces résultats, et au moyen de programmes précis qui visent l'atteinte de résultats sur le plan de l'égalité entre les sexes ainsi que de résultats dans le secteur visé. Les résultats précis escomptés dans les secteurs de concentration seront liés aux considérations suivantes : les femmes comme décisionnaires; les droits fondamentaux des femmes et des filles; le contrôle des ressources et l'accès à celles-ci.

L'égalité entre les sexes signifie que les femmes et les hommes bénéficient des mêmes conditions pour réaliser pleinement leurs droits fondamentaux; des mêmes aptitudes pour contribuer au développement national, politique,